



## TEMPS DE TRAVAIL

# Procédure en annulation : audience jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023

**L**a CGT et la FSU appellent à participer de façon massive à l'audience qui viendra statuer sur la légalité de nos délibérations, leur maintien, leur remise en question globale ou partielle ou tout simplement leur annulation... L'Assemblée Générale du 23 mai a été bien suivie par les agents de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité mais peu investie par tous les autres agents bénéficiant de sujétions spécifiques à savoir :

La crèche départementale, le service technique sûreté sécurité, le pôle gestion et intervention, événementiel, les agents chargés de la manutention des livraisons à la Pomme ou à l'HD-13, les personnels de nettoyage du Phydev, les agents chargés des espaces verts, les agents du secteur hygiène des déchets, les agents chargés de la gestion et de l'entretien des domaines du château d'Avignon, les agents d'accueil du musée départemental Arles Antique et du Museon Arlaten, de la Galerie 21 Mirabeau, les aides archivistes et assistantes de service public des ABD, les agents du SPUA, les opérateurs du Centre d'information routier départemental, les personnels techniques des ateliers du SMA, les personnels techniques des routes (centres d'exploitation) les forestiers-sapeurs, la Garde à cheval, les agents de la Maison de la Sainte-Victoire, les ouvriers-forestiers, les agents du Laboratoire départemental d'analyses, les agents du CLAT, du Ceggid, des centres de planification, des pôles santé, du SMAPE, de l'Espace accueil enfants, du service MNA, du SAF, de la CRIP, du SARO, des MDS, des pôles d'insertion, de l'APA, de la MDA, de la Régie et des CMPP...

L'A.G. a décidé à l'unanimité d'être présents au Tribunal administratif dès 10h15 pour pouvoir entendre le Rapporteur général, assister aux débats, entendre les représentants de la Préfecture et l'avocat de la collectivité.

**Il s'agit, vous l'aurez compris, de montrer dans le calme, notre détermination et l'intérêt que nous portons à la procédure en cours.**

Notre avocate sera présente afin d'aider à la compréhension des débats et à l'élaboration de la défense à mettre en place en fonction de la teneur des échanges et des décisions que nous devrions recevoir dans les trois semaines qui suivent l'audience.

Si la requête en annulation formulée en décembre dernier n'était pas suspensive de la mise en place des sujétions et des jours de congés compensatoires, nous ne sommes pas à l'abri d'une décision brutale d'illégalité des trois délibérations qui portent donc sur les sociaux médicaux sociaux, les techniques, la culture, etc. **Donc l'annulation de ces congés spécifiques pour une date donnée après le verdict.**

Nous appelons nos camarades des routes et des ports, des forêts et des espaces naturels, des services techniques et de la culture à être particulièrement attentifs à cette information !

**Nos organisations syndicales vous invitent à participer à cette première action.**

**Nous devons tous ensemble, être présents au Tribunal !**

**Pour cela la CGT la FSU ont déposé 3 heures d'information syndicale pour le jeudi 1<sup>er</sup> juin au matin et vous donnent rendez-vous à 10h15 au Tribunal administratif de Marseille, 31 rue Jean-François leca 13002 Marseille.**

Notre présence est indispensable vous l'aurez compris... Les modalités pour assister à l'audience seront définies sur place.

**Les sujétions obtenues de notre Collectivité doivent être défendues par les agents. Nous n'y renoncerons pas !**

***Ensemble, déterminés à faire valoir la pénibilité de nos missions !***